



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 9 - Education - Mise à disposition de personnel - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

Education
Mise à disposition de personnel
Convention entre la Ville et Besançon et la Caisse des Ecoles

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	04/05/2018	Favorable unanime
Commission n° 4	24/04/2018	Favorable unanime (1 abstention)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) propose une action individualisée pour chaque enfant. Cette individualisation a pour objectif d'aider les familles et les enfants à se remettre en mouvement et/ou de les conduire vers le droit commun. Cette approche témoigne de la prise en compte des enfants les plus en difficulté et vient compléter les dispositifs éducatifs existants.

Ce programme s'adresse à tous les enfants de la Ville âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement. Le PRE bisontin se déploie sur cinq champs d'action :

- 1 - Développer l'accompagnement à la scolarité
 - Faciliter l'inscription dans les dispositifs existants
 - Développer de nouvelles activités pour répondre aux besoins des enfants
- 2 - Activités sportives, culturelles et éducatives
 - Faciliter l'intégration sociale
 - Ouverture sur l'extérieur
- 3 - Accompagnement psychologique, à la santé
 - Ouverture prioritaire au Centre de Guidance infantile
 - Accompagnement aux soins (orthophonie, ophtalmologie...)
- 4 - Parentalité
 - Accompagnement des familles
 - Suivi éducatif
- 5 - Aide à l'intégration
 - Interprétariat.

Le porteur juridique du PRE est la Caisse des Ecoles. Le budget s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Actuellement le budget est financé à 70 % par l'Etat via l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé). La Ville de Besançon apporte son soutien à ce programme sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle de 40 000 € et sous forme de prestations en interne (véhicules, locaux...) et de mise à disposition de personnel.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a consenti la mise à disposition d'un chargé de gestion administrative pour assurer le suivi financier et administratif de la Caisse des Ecoles du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Il est proposé de conclure un avenant à cette convention pour prolonger la mise à disposition de l'agent jusqu'au 31 décembre 2018.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de signer la convention de mise à disposition du chargé de gestion administrative du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

- d'approuver la prolongation de la mise à disposition de l'un de ses agents auprès de la Caisse des Ecoles du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

M. FOUSSERET, Mme REBRAB, M. DELBENDE et M. DAHOUI, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUIN 2018



Contrôle de légalité